

AVIS D'ORIENTATION DU COLLEGE DES PRODUCTEURS SUR LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

18 JUILLET 2016

Identification du document

Type de document	Avis
Titre du document	Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative
Responsable de la préparation du document	Emmanuel GROSJEAN
Date de publication	18 juillet 2016
Validé par	Collège des Producteurs
Annexe(s)	<p>Annexe 1 - Premiers éléments d'analyse de l'enquête DAEA relative aux charges administratives</p> <p>Annexe 2 - Attentes spécifiques à chaque secteur</p> <p>Annexe 3 – Rapport de synthèse de l'enquête 2016 sur la charge administrative en agriculture</p>

A. Introduction

1. En vertu du Code Wallon de l'Agriculture et plus particulièrement :
- de l'article D71 qui précise que le Collège a pour mission de faire valoir les intérêts des producteurs auprès des pouvoirs publics,

2. Suite à la haute priorité accordée par les producteurs à la simplification administrative, le Collège des Producteurs a décidé d'effectuer un diagnostic de la charge administrative pesant sur les exploitations agricoles, horticoles et aquacole de Wallonie.

3. Ce diagnostic avait pour objectif de fournir aux autorités compétentes des éléments permettant d'objectiver le point de vue des usagers sur :

- Les endroits d'insatisfaction,
- les priorités et la hiérarchie des actions à mener en matière de simplification administrative,
- des propositions d'amélioration provenant des administrés.

4. Ce diagnostic a été mené au travers d'une collaboration active avec les administrations concernées (services centraux et déconcentrés de la DGO3) et les organisations professionnelles agricoles membres du Collège. Afin d'adopter une méthodologie professionnelle et la mieux en ligne avec les capacités et méthodes de changement, une collaboration avec l'eWBS (« ensemble simplifions ») a également été développée.

5. Le présent avis a été élaboré sur base d'une démarche de consultation organisée en 5 phases à savoir :

- Consultations des producteurs au travers de 8 tables rondes organisées dans les différentes régions de Wallonie : 50 producteurs rencontrés
- Consultations au travers d'une enquête web : plus de 500 producteurs ont répondu
- Consultations dans chaque secteur au travers des assemblées sectorielles : plus de 100 producteurs rencontrés
- Capitalisation des travaux des organisations professionnelles agricoles en matière de simplification administrative
- Capitalisation des données collectées par le DEMNA (SPW-DGO3) auprès des 400 producteurs faisant l'objet du réseau de suivi comptable
- Validation et amendements des résultats par un travail collaboratif avec les représentants de l'administration, de eWBS et des organisations professionnelles
- Avis validé par le Collège des Producteurs lors de sa réunion du 4 juillet 2016.

B. Champ d'application de l'Avis et généralités

6. Le présent Avis traite de la charge administrative en agriculture et des éléments de complexité pour lesquels les producteurs souhaitent prioritairement des actions de la part des administrations concernées.

7. Plusieurs initiatives positives ont déjà été prises par l'administration en matière de simplification mais les charges administratives sur les producteurs restent encore complexes. Il était donc important de définir de manière plus précise les priorités quantitatives et qualitatives des usagers. En effet, selon les exercices de capitalisation menés par l'OCDE, l'expérience des processus de simplification administrative montre que les approches ascendantes sont les mieux adaptées pour évaluer les mesures à prendre pour des réductions spécifiques de charges administratives.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

8. Un des quatre engagements du contrat d'administration de la DGO3 vise à « se focaliser sur la simplification administrative y compris au travers du numérique ». Les objectifs opérationnels de cet engagement sont notamment de : i) simplifier, dématérialiser et harmoniser les démarches administratives internes et externes définies comme prioritaires, ii) mettre à disposition des publics cibles du SPW un guichet unique virtuel, point d'entrée structuré et centralisé, iii) poursuivre et intensifier le développement et l'usage des sources de données authentiques et en assurer la diffusion en libre accès, iv) Simplifier et harmoniser les textes législatifs et réglementaires.

9. Une volonté de simplification administrative est mise en œuvre en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment au travers de la mise en place de « sources authentiques ¹ » et de la Banque Carrefour d'Echange de Données, qui a pour mission d'organiser et de faciliter l'échange de données² entre les différentes autorités publiques et autorités fédérales, ainsi que pour offrir des services d'accès hautement sécurisés aux sources authentiques, dans le respect des exigences de la vie privée. Compte tenu du cloisonnement de l'information entre services de niveau de pouvoirs différents (fédéral, régional, ...) ou même au sein d'un même niveau de pouvoir, une partie des informations réclamées par l'administration aux usagers est déjà détenue par l'administration elle-même et insuffisamment exploitée. Un projet de sources authentiques « Agriculteurs » vient d'être initié au sein de l'OPW (Organisme Payeur de Wallonie, DGO3) autour des informations liées aux exploitations agricoles ; eWBS contribue à ce projet.

10. Ces éléments constituent une opportunité d'orientation des actions de l'administration en matière de simplification.

11. L'Avis est structuré en 2 parties : le diagnostic des complexités relevées par les administrés et les propositions d'actions. L'avis intègre des éléments transversaux à tous les secteurs de production ainsi que des priorités et attentes spécifiques à chaque secteur.

12. En regard de l'annexe 3 (Rapport de synthèse de l'enquête 2016 sur la charge administrative en agriculture) et compte tenu de la proportion de producteurs représentés dans les consultations web (taux de retour proche de 10% de la population totale), de leur répartition géographique ainsi que de leur répartition sectorielle, les résultats de l'enquête sont globalement jugés représentatifs.

13. Il faut noter que les secteurs faisant l'objet d'un taux de réponse le plus important sont les grandes cultures, les bovins laitiers et les bovins viandes. Les répondants concernés par l'agriculture biologique représentent 26 % du total des répondants.

¹ Une source authentique est « une base de données instituée en vertu d'un décret ou d'un arrêté de gouvernement contenant les informations relatives à des personnes physiques ou morales, qui ont une valeur unique pour les autorités publiques, car leur collecte, stockage, mise à jour et destruction sont assurés exclusivement par une autorité publique déterminée, appelée gestionnaire de source authentique, et qui sont destinées à être réutilisées par les autorités publiques ».

² Le cadre juridique instituant une source authentique comporte l'obligation, pour les autorités publiques, d'utiliser la source authentique et non de redemander l'information aux usagers.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

14. Face à un certain septicisme exprimé par les Producteurs quant à la suite qui pourrait être donnée à leurs propositions en matière de simplification administrative, il est important que les propositions qui sont faites dans le présent avis puissent faire l'objet d'un retour ultérieur de la part des autorités et administrations sur le suivi qui y est donné en assurant un "feed-back" adéquat. L'élaboration d'un plan d'action à court et moyen terme serait la formule la plus appropriée.

15. Si les charges administratives sont ressenties par les Producteurs comme un facteur de risque important pour la réussite de leurs activités (impact financier lié à la conditionnalité), il faut noter que les Producteurs sont généralement des PME qui ne disposent pas du temps ni des moyens nécessaires pour signaler de manière détaillée les problèmes auxquels ils sont confrontés et encore moins pour les définir en détail. C'est pourquoi le diagnostic faisant l'objet du présent avis constitue un élément détaillé qui devrait servir de base à la fixation des priorités d'actions structurelles de changement pour les 3 prochaines années. Un diagnostic similaire sera réalisé dans les 3 ans afin de permettre aux Producteurs de s'exprimer sur les évolutions.

16. Le Collège des Producteurs souhaite mettre en avant la coopération entre les divers acteurs actifs sur le plan de la simplification administrative et ce, tant au sein des diverses autorités publiques qu'entre ces diverses autorités.

C. Préoccupations des Producteurs

17. Les préoccupations exprimées par les producteurs en regard des démarches administratives ont été regroupées en six (6) types de préoccupations.

18. La première préoccupation représentant **44 % des préoccupations exprimées est la « peur des sanctions »**. Cette peur est représentative d'un stress important étroitement lié au système de conditionnalité et à l'impact financier que peuvent générer une erreur, un retard ou un oubli lors d'une démarche. Ce stress est accru par la perception des producteurs qu'une erreur peut venir du système ou d'une délégation. Un tiers des répondants ayant exprimé cette peur ont également insisté sur le fait que les erreurs sont souvent fatales et les sanctions disproportionnées (pas de seconde chance face à l'existence d'un risque d'erreur non frauduleux). Ils perçoivent cette situation comme un **manque de compréhension, de reconnaissance ou de confiance**, voire comme un risque d'abus de pouvoir et souhaitent une approche plus constructive.

19. La seconde préoccupation, représentant près de **21 % des préoccupations exprimées est liée à la charge en temps des démarches administratives**. Trois dimensions sont couvertes par cette préoccupation : la charge globale en temps, le manque d'efficacité du temps passé en regard de nombreux doublons de demandes (d'informations ou de contrôle) et enfin la répartition de la charge en regard du calendrier agricole (le stress lié aux délais est d'autant plus fort que la combinaison des impératifs administratifs avec les réalités des saisons agricoles n'est pas toujours évidente). Les répondants ayant exprimé cette préoccupation ont également insisté sur

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

le fait que de manière isolée, chaque démarche n'est pas une contrainte mais que c'est l'ensemble qui est un problème.

20. La troisième préoccupation, représentant **15 % des préoccupations exprimées** est liée aux **difficultés de compréhension des diverses demandes** provenant des administrations. Ces difficultés traduisent une peur de ne pas être à jour face à la croissance et à la complexification des demandes ainsi que face aux changements fréquents de règles. Ces difficultés sont renforcées par la dispersion (et parfois l'incohérence) des initiatives provenant de différents services, par la complexité de formulaires et notices utilisant un vocabulaire jugé peu simple et trop juridique ainsi que par le fait que certaines démarches ne sont effectuées qu'une fois par an. Le faible taux de délégation de démarches à des tiers (11 %) renforce ces difficultés.

21. Il faut noter que ces difficultés sont exponentielles en fonction de la diversité des secteurs de production d'une ferme et qu'en conséquence, il est jugé que cet état de fait **ne favorise pas la mixité des exploitations promues par la vision d'une agriculture familiale**. Parallèlement, il est estimé que le niveau de difficulté n'est pas suffisamment lié à la taille de l'exploitation. La non systématisation des traductions en allemand est soulignée par les répondants germanophones.

22. La quatrième préoccupation, représentant **10 % des préoccupations exprimées** est liée aux **difficultés à recevoir des réponses claires et rapides** aux demandes d'éclaircissement, de suivi de dossiers ou de réclamations. Il est relevé que, dans plusieurs situations, peu d'interlocuteurs connaissent l'information au sein de l'administration (différents points d'entrée avec des avis différents), que les réponses sont trop souvent peu univoques, que les délais de réponses sont insuffisamment transparents. Les aides à l'investissement, les conditionnalités, les cours d'eau, les dérogations en agriculture biologique sont particulièrement ciblés dans ces préoccupations.

23. La cinquième préoccupation, représentant **8 % des préoccupations exprimées** est liée au **manque de pertinence de certaines règles en regard des réalités agricoles**. Les règles de sécurité alimentaire (AFSCA) et du PGDA (dont épandages) sont particulièrement ciblées. La préoccupation concerne également l'insuffisance de pertinence vis-à-vis des préoccupations des consommateurs (« *On ne vend pas notre produit plus cher, cela limite notre compétitivité et on ne demande pas la même chose pour les produits importés* »). Il est également à noter que le secteur horticole considère que beaucoup de règles ne sont pas suffisamment pertinentes vis-à-vis de la réalité du secteur.

24. La dernière préoccupation, représentant 3 % des préoccupations exprimées est liée à la maîtrise des outils informatiques. La crainte est de ne pas être capable de gérer l'évolution informatique, que les encodages ne soient pas envisagés sur un modèle « user friendly » ou encore que tout se fasse exclusivement par email alors que cela ne représente pas le même poids formel qu'un courrier. Il faut toutefois relativiser le poids de cette préoccupation dès lors que les répondants à l'enquête sont des producteurs utilisant déjà l'informatique

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

D. Diagnostic quantitatif de la charge administrative

25. D'un point de vue de la charge en temps, l'évaluation a d'abord été faite selon une perception globale du temps passé par mois aux tâches administratives. Le résultat est qu'en moyenne, les producteurs passent 21 heures par mois aux tâches administratives qu'ils effectuent eux-même ; 27 % de ce temps est consacré à des tâches liées à la comptabilité et à la fiscalité ; le reste du temps est consacré à des démarches spécifiques au secteur.

26. Parallèlement, l'évaluation de cette charge en temps a également été analysée auprès des 400 exploitations membres du réseau comptable suivi par le DAEA-DGO3. Cette évaluation a été faite non de manière globale mais en sommant la charge de travail annuelle spécifique à chaque procédure. Cette analyse aboutit à un résultat similaire d'une moyenne de 21,6 h/mois (médiane de 15,8 h/mois).

27. D'un point de vue de la charge financière, l'évaluation a été faite selon une perception globale des coûts directs payés par les producteurs en 2015 pour confier des tâches administratives à des tiers. Le résultat est qu'en moyenne, les producteurs payent 2252 €/an pour confier des tâches administratives à des tiers. 70 % de ces moyens sont consacrés à des tâches liées à la comptabilité et à la fiscalité ; le reste des moyens est consacré à des démarches spécifiques au secteur.

28. D'un point de vue de l'occurrence annuelle des démarches (parcours annuel de la charge administrative), des groupes ont pu être dégagés selon le pourcentage de répondants concernés annuellement (sur base de l'année 2015). Il en ressort que les démarches qui **concernent annuellement plus de 75 % des producteurs** sont la Déclaration de Superficie (DS) et la tenue d'un carnet de champs. La phytolice, la déclaration de naissance et de sortie des animaux, la taxation eaux usées touchent annuellement **entre 50 et 75 % des producteurs**.

Pourcentage de répondants concernés par les démarches administratives en 2015 (%)	
Déclaration de superficie (DS) PAC	95
Tenue d'un carnet de champs	77
Phytolice	71
Déclaration de naissance et de sortie d'animaux (ARSIA)	63
Taxation eaux usées, déchets, égoûts	57
Tenue d'un carnet d'élevage	49
PGDA - Transfert d'engrais de ferme (contrats d'épandage)	47
Démarches liées à la guidance vétérinaire	46
Autocontrôle/certification en production végétale (Vegaplan)	46
Contrôle à la ferme de la déclaration de superficie	43
Aides à l'investissement (ISA, ADISA,...)	42
Autocontrôle/certification en production animale (Codiplan)	37
Acquisition/vente de terrain	34

6/37

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

Permis d'urbanisme/d'environnement	33
PGDA - Calcul de LS et contrôles à la ferme	33
GIQF	33
Contrôle à la ferme des MAE	30
Contingent mazout	30
QFL	27
Gestion de personnel	23
Certification de la production biologique	22
Formation/stages	21
Autres démarches qualité production (qualité différenciée,...)	16
Promotion - APAQw/aides à la promotion-labellisation des produits	15
Démarches liées à l'importation ou l'exportation d'animaux	15
Démarches liées à l'abattage, à la transformation ou à la commercialisation à la ferme	15
Autres	15
Démarches liées à NATURA 2000	13
Création d'entreprise	8
Permis de conduire G	7
Fonds de calamité	4
Biosécurité	4
Agritourisme	4

E. Diagnostic qualitatif de la charge administrative

29. L'identification des démarches les plus complexes a été menée selon 2 approches complémentaires. Tout d'abord selon la perception générale des producteurs face à l'ensemble des démarches auxquelles ils sont soumis et ensuite par une analyse détaillée de la complexité de chaque démarche.

30. Selon la perception générale, les démarches **les plus complexes** sont : i) la déclaration de superficie, ii) les aides à l'investissement, iii) l'autocontrôle et la certification en production animale, iv) le PGDA, v) la création/extension d'entreprise et vi) l'identification et la santé animale. Selon l'analyse détaillée (démarche par démarche), les aides à l'investissement, le PGDA et iii) la création/extension d'entreprise (notamment au travers des permis) sont jugées comme des **démarches très complexes**.

31. La certification bio, les carnets d'élevage et de champs, la taxation eaux usées et la formation sont jugés comme les démarches les moins complexes.

32. Tout en mettant en valeur les évolutions positives des 10 dernières années sur la **déclaration de superficie**, sa complexité est soulignée selon 3 axes : i) l'outil web qui est apprécié comme

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

une évolution positive mais dont l'usage sans aide reste complexe pour un nombre non négligeable de producteurs, ii) l'instabilité des règles, iii) les contrôles. L'« illisibilité » des communications des paiements est également soulignée.

33. La constitution et le suivi des dossiers de demandes **d'aides à l'investissement** sont jugés extrêmement exigeants en termes de documents justificatifs et de temps passé ; et ceci, de manière disproportionnée vis-à-vis des risques et des enjeux. Plus spécifiquement, les producteurs soulignent i) les nombreux allers-retours de documents, ii) le manque de transparence de règles dont l'interprétation peut diverger selon l'interlocuteur (au sein de l'administration ou entre administration et consultants) et le moment, iii) le peu de pertinence de nombreux documents sollicités, iv) les délais de traitement et de réponses, et avant tout, v) le manque de liaison entre les différents services disposant déjà des informations sollicitées. Le système d'aide est jugé peu compatible avec l'horticulture et des discriminations sont pointées vis-à-vis des investissements collectifs (CUMA,...). L'intérêt d'une comptabilité de gestion dès lors que l'on dispose d'une comptabilité au réel est également une interrogation des producteurs.

34. De manière unanime, les producteurs considèrent que le système d'encodage en ligne des échanges de matière organique lié au **PGDA** est fastidieux, énergivore et déconnecté des réalités de l'organisation du travail de l'agriculture. D'un point de vue pertinence, la plus value des démarches liées aux échanges n'est pas comprise et le caractère contre productif du système est souligné en regard des enjeux d'optimisation de la matière organique. Il est également sollicité plus de confiance et de souplesse des règles du PGDA vis-à-vis des réalités agronomiques (délais, consommation réelle d'azote des plantes,...).

35. En regard de la **création ou de l'extension d'entreprises**, les interprétations diverses entre les différents services techniques, la Région et les Communes lors de l'instruction de dossiers de permis sont soulignés comme étant un facteur d'incertitude démotivant la création ou l'extension d'activités.

36. Le délai de 7 jours lié à l'**identification animale** est jugé trop court en regard de contraintes d'organisation du travail à la ferme, de la prise de congés, des facteurs extérieurs et de l'impact financier lié à la conditionnalité.

37. En matière de gestion du personnel, la déclaration journalière pour les saisonniers est jugée très contraignante.

38. En matière de développement de la transformation et de la commercialisation à la ferme, le système est jugé dissuasif tant il est complexe au niveau sanitaire et multiplication de démarches, ce qui peut pousser à la fraude ou à l'abandon des circuits courts. Des démarches simplifiées pour les initiatives de taille limitée devraient être envisagées.

39. De manière spécifique au secteur aquacole qui dispose de cadres administratifs et réglementaires spécifiques, les démarches jugées les plus complexes et impactantes sont les demandes de dérogation de tirs, le FEAMP, les demandes d'indemnisations pour les dégâts causés par les espèces protégées et les maladies à déclaration obligatoire.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

F. Propositions d'amélioration des Producteurs

40. Les propositions des producteurs partent de leur bon sens et des expériences positives vécues dans les efforts actuels de simplification. Ils sont conscients des objectifs des politiques qui les encadrent et ne souhaitent pas des mécanismes dont la complexité génère des effets qui vont à l'encontre de ces objectifs. Les **27 propositions des producteurs** peuvent être regroupées en **7 catégories**.

F.1. Regrouper et centraliser les bases de données

41. La première proposition retenue par une majorité de Producteurs est la mise en place d'un système de **regroupement/centralisation des données**. Concrètement, le regroupement des bases de données des différents services et la centralisation de la gestion des accès aux données sources sont une priorité en vue de s'assurer que les demandes d'informations ne génèrent pas de doublons. Cette proposition devrait permettre de recevoir des formulaires pré-remplis et de générer un dossier général auquel le Producteur aurait accès. Des liens entre IDENTIFICATION/LS/PAC/Aides à l'investissement/ /SANITEL/ARSIA/Contrats d'épandages/... sont nécessaires.

42. Il est également proposé qu'une approche centralisée des résultats des contrôles soit développée afin que des éléments contrôlés dans le cadre d'une démarche ne soient pas ressollicités dans le cadre d'un contrôle d'une autre démarche intervenant dans une période donnée (qu'il s'agisse d'un contrôle interne à l'administration ou délégué à un organisme certificateur).

F.2. Ajuster le calendrier et la charge de travail des différentes sollicitations

43. Il est proposé d'ajuster la charge de travail et le contenu sollicité par l'administration **de manière globale autour d'un calendrier des échéances**. Ceci, afin d'assurer une cohérence (ne demander que ce qui est utile, éviter des processus spécifiques de demandes pour des éléments mineurs) et d'organiser la demande administrative en basse saison. **Les surcharges de règles et de contrôles pour les exploitations mixtes et diversifiées doivent faire l'objet d'une attention particulière** dans ce cadre. Ces propositions devraient pouvoir s'envisager autour d'un concept de "**demande unique**" liée à la déclaration de superficie.

44. Il est proposé de planifier l'ensemble des contrôles de manière centralisée afin de grouper et assurer la communication entre tous les organismes qui contrôlent.

45. Il est également sollicité que toutes les demandes puissent être formulées en Allemand.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

46. Dans l'hypothèse où la première proposition (voir F.1) aboutirait à un dossier général auquel le Producteur aurait accès, il devrait également pouvoir y disposer d'un calendrier des échéances personnalisé à sa situation.

47. Si ces propositions s'envisagent à moyen terme, les Producteurs souhaitent à court terme ajuster les chemins administratifs suivants : i) ADISA (délais de réponse, fourniture des documents dont dispose déjà l'administration, besoin d'originaux et processus de signatures à répétition), ii) notification échanges effluents et iii) pré-demande MAE-BIO.

F.3. Professionnaliser le suivi des dossiers

48. Il est proposé de développer plus de transparence dans le suivi de son dossier, notamment au travers d'un guichet unique et des personnes clairement mandatées et disponibles pour informer sur l'état de son dossier. Le guichet peut être physique et/ou virtuel avec accès à l'historique et un service de médiation simple et convivial en cas de problème.

49. La fixation et le respect de délais de réponses seraient également à développer, notamment en cas de litiges.

50. Une attention particulière est sollicitée en regard de la simplicité des courriers et documents envoyés. Le but est d'éviter le langage trop juridique ou le trop long pour des démarches qui ne sont faites qu'une fois/an. Des approches plus didactiques pourraient également être développées.

51. Le rappel des échéances par voie de courrier est proposé par un nombre important de producteurs.

52. Enfin, plus de clarté dans les détails de chaque paiement devrait permettre aux bénéficiaires de mieux suivre et éventuellement contester les calculs d'aides et les versements.

F.4. Développer le conseil et l'information

53. Il est proposé de développer plus de disponibilité de conseils pour préparer ou gérer les suites d'une démarche ou d'un contrôle. La disponibilité d'un « call center » informatif serait utile.

54. En lien avec les propositions faites en F.2, un outil informatique du type "*Mon parcours administratif*" personnalisé est également proposé. Il faut noter que les producteurs travaillent souvent le soir ou le week end sur leurs documents et il serait utile d'avoir un contact fiable dans ces moments.

55. Compte tenu des initiatives positives de conseils par des agents des services extérieurs, une plus grande disponibilité d'agents et de compétences de conseils est sollicitée afin de ne pas limiter la relation à l'administration aux contrôles et sanctions. Donner plus d'explications avec des exemples concrets, avoir des conseils en amont apportés par des gens compétents et

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

motivés, aider plutôt que sanctionner en cas d'incompréhension ou d'inattention sont des demandes portées par un nombre important de producteurs.

56. Des formations et plus de supports didactiques sur le bon usage des outils informatiques sont jugés utiles.

57. Enfin, il est rappelé que le taux de délégation des tâches administratives reste faible dans le secteur en raison de son coût (comparé au coût horaire du travail réalisé par le producteur lui-même). Il est donc proposé de mettre en place un système de **chèque-conseil** pour faciliter la délégation de certaines tâches.

F.5. Ajuster les règles aux réalités de terrain et à la taille

58. A court terme, il est proposé de mieux considérer les réalités agronomiques pour la démarche et les contrôles relatifs à la gestion de l'azote organique, aux effluents, aux clôtures de berges et aux MAE ("*donner priorité aux résultats des MAE : moins d'érosion, plus de faune et de flore... plutôt qu'aux mesurages*").

59. Il serait utile de simplifier les check-lists d'autocontrôle à la lueur de certaines réalités agronomiques.

60. Il est aussi mis en avant que les activités de faibles tailles (notamment diversification) devraient faire l'objet de processus d'allègement (dont les règles sanitaires pour la transformation, le transport et la commercialisation).

61. A moyen terme, **il est proposé que toute règle nouvelle soit mise en oeuvre l'année suivante après leur adoption (N+1)**. Cela permettrait une meilleure compréhension par toutes les parties ainsi que des tests sur le terrain avant application.

F.6. Développer un système de confiance

62. Tout d'abord, il est proposé de favoriser et de mettre en valeur les attitudes de respect et d'écoute dans la relation avec les producteurs. **Le principe de base doit être la confiance** ; ceci est d'autant plus important si l'on tient compte de la crise économique qui touche le secteur. Le développement d'outils et de la formation des services en ce sens est jugée utile.

63. A court terme, il est proposé que dans toutes les situations pour lesquelles il subsiste des ambiguïtés d'interprétation, une application souple des règles soit d'application, notamment en regard des risques liés à la conditionnalité.

64. A moyen terme, il est important que la validation de règles s'accompagne d'une **politique de contrôle** qui limite les possibilités d'ambiguïté et d'arbitraire au travers, notamment, de dispositifs de check-lists ("*comment on contrôle*"). Les politiques de contrôle doivent également favoriser une orientation des moyens de contrôle vers les plus gros risques (fraudes) ; les modèles développés par les services de police ou des finances sont peut être des sources d'inspiration.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

65. Dans le cadre du calendrier des échéances proposé en F.2, il serait utile de reconsidérer les différents délais en regard de la charge saisonnière et d'octroyer plus de souplesse dans les délais.

66. Vis à vis de la PAC, il est proposé que la mise en oeuvre du dispositif de "Carte Jaune" soit considéré comme une opportunité de développer la confiance.

F.7. Fixer des règles stables

67. A court terme, il est proposé que des dispositifs soient développés afin que la mise en application de règles ne donne pas lieu à des évolutions d'interprétation ou d'exigences en cours de mise en oeuvre (cas ADISA).

68. A moyen terme et à l'échelle des différents niveaux de pouvoir, il est proposé de fixer des ambitions et des indicateurs de stabilité des règles en lien avec les cycles économiques du secteur.

G. Contribution à la mise en pratique des propositions

69. De manière générale, la poursuite et le développement de la coopération "win-win" entre les acteurs représentant les usagers et les divers services administratifs concernés sont sollicités.

70. L'élaboration d'un plan d'action à court et moyen terme semble une voie appropriée. Il y a lieu de souligner l'importance de pouvoir ancrer les actions à entreprendre au sein de projets bien définis, comprenant des étapes et des livrables bien identifiés dans un temps imparti. Une approche coordonnée avec du recul sur l'ensemble des démarches pourrait également contribuer à l'efficacité des actions.

71. Sur base du diagnostic et des 27 propositions des Producteurs, plusieurs actions à court terme liées aux modalités de mise en oeuvre de règles existantes pourraient être entreprises rapidement.

72. Pour les chantiers à moyen terme, la mise en place prioritaire de 3 groupes de travail associant les représentant des usagers serait appropriée sur : i) le regroupement de données (en accompagnement du projet de sources authentiques « Agriculteurs » de l'OPW et de l'arrêté Identification), ii) les politiques de contrôle (en accompagnement du travail sur le cahier des conditionnalités), iii) l'information/conseil et le guichet unique (en accompagnement des initiatives liées au processus ISO9015).

73. Compte tenu du contrat d'objectif de la DGO3, la mobilisation du soutien des services de eWBS pourrait être renforcée dans les domaines tels que la relation usager/administration, le gain de charges administratives (SCM light), un travail sur les processus internes, la

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------



dématérialisation des formulaires, le partage de données ainsi que le recours à des sources authentiques.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE . E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

ANNEXE 1 – Premiers éléments d’analyse de l’enquête DAEA relative aux charges administratives.

Lors du premier semestre 2016, une enquête a été effectuée par la DAEA au sein de son réseau comptable d’exploitations afin d’obtenir un aperçu du temps consacré aux charges administratives (temps de travail en heures destiné à remplir les obligations ou nécessités relatives aux administrations, qu’elles soient régionales ou fédérales).

La présente annexe donne un aperçu des premiers éléments d’analyse de cette enquête.

1. Analyse des remarques faites par les personnes interrogées.

D’après les remarques renseignées dans les enquêtes, plusieurs charges administratives sont particulièrement éprouvantes. Celles-ci concernent particulièrement le domaine agricole :

- Le respect des normes, les contrôles auxquels l’agriculteur est soumis par l’AFSCA ou la Région wallonne et les formations nécessaires pour assurer leurs applications (19 occurrences)
- Gestions des effluents d’élevage (16 occurrences)
- Déclarations de superficie, le cheptel et les MAE (11 occurrences)
- Demandes d’aides pour investissements ISA (8 occurrences)
- Taxation on web (2 occurrences) , ...

a) Contrôles et obligations

La majorité des remarques de cette rubrique concernent la lourdeur du respect des normes agricoles et environnementales. Les normes à respecter évoluent et se complexifient ce qui implique une formation continue en matière de législation. « Ces contrôles se font parfois même lorsqu’il y a une seule bête dans l’exploitation ». Outre la complexité des normes, plusieurs agriculteurs soulignent la redondance de certains des documents à compléter pour la certification (exemple : mêmes documents à compléter pour la QFL et le GIQF). La pénibilité des contrôles AFSCA est également constatée par plusieurs agriculteurs. « Il faut bien trop de temps pour tous les documents destinés aux organismes de contrôle ». Concernant les contrôles AFSCA, quelques remarques concernent la difficulté de compléter la phytoliceuse et de respecter la notation rigoureuse des numéros d’agrégation des produits phytos.

Autre remarque : « Il faut de plus en plus de temps pour les demande de dérogation en activité biologique et également pour les vérifications administratives LS et APL. ».

Afin d’assurer le respect des normes et de la nouvelle législation PAC , une formation de l’agriculteur est indispensable. Celui-ci insiste sur la difficulté à suivre cette nouvelle législation. Il y a également des difficultés à trouver des interlocuteurs qui la connaissent suffisamment.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

b) Gestion des effluents d'élevage

De manière générale, les agriculteurs soumis à la législation concernant la gestion des effluents d'élevage sont unanimes sur le nouveau système d'encodage en ligne sur la DPS : il est bien trop fastidieux. La procédure est trop complexe et trop longue. « Aller sur le web, faire imprimer le document de suivi, ensuite aller le faire signer par le preneur, échanger les effluents d'élevage, retourner sur le web, déclarer et annoncer le transfert le jour même, confirmer le transfert sur le web quand il est réalisé, imprimer le document, confirmer, refaire signer par le preneur. Quand il y a plusieurs personnes, il faut réaliser cette procédure à plusieurs reprises. C'est très complexe et énergivore en temps ». Les agriculteurs souhaitent réellement une simplification à propos de la procédure d'encodage.

c) Déclaration de superficie, MAE, Cheptel

Un agriculteur du réseau souligne la problématique des doubles déclarations (terres à la fois en Flandre et en Wallonie impliquent une double déclaration de superficie).

Plusieurs exploitants sont ennuyés par la complexification des nouvelles déclarations de superficies en ligne. « Ces déclarations nécessitent beaucoup de vérifications avant de les réaliser ». Il a été indiqué également des problèmes de connexions et de reconnaissance de carte d'identité.

Des remarques isolées précisent que les MAE nécessitent trop de documents à renvoyer (étiquettes MAE). Les agriculteurs soulignent le grand nombre d'heures consacrées pour les charges administratives relatives au cheptel mais ils ne mentionnent pas d'éléments d'améliorations.

d) Investissement

Les remarques les plus fréquentes concernent les délais très longs avant d'aboutir à la mise en place d'un nouveau projet. « La constitution des demandes ISA est extrêmement exigeante en termes de documents justificatifs et en temps. « C'est le parcours du combattant dans le cas d'une reprise (banques, consultant, comptable,...) ». Il y a parfois un découragement de certains agriculteurs afin d'entamer une démarche ISA pour un investissement compte tenu de « cette lourdeur ».

e) Fiscalité

Plusieurs agriculteurs encodent leur déclaration d'impôt en ligne. Outre ces problèmes de connexions en ligne fréquents, deux exploitants soulignent la difficulté de réalisation de cette déclaration : « Il faut toujours se mettre au courant des changements de réglementation trop fréquents ».

f) Remarques générales

De manière générale, plusieurs agriculteurs ont souligné la difficulté à assurer les charges administratives. « Le temps passé annuellement aux diverses formalités administratives est disproportionnée par rapport à la taille de l'exploitation et aux revenus générés par celle-

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------



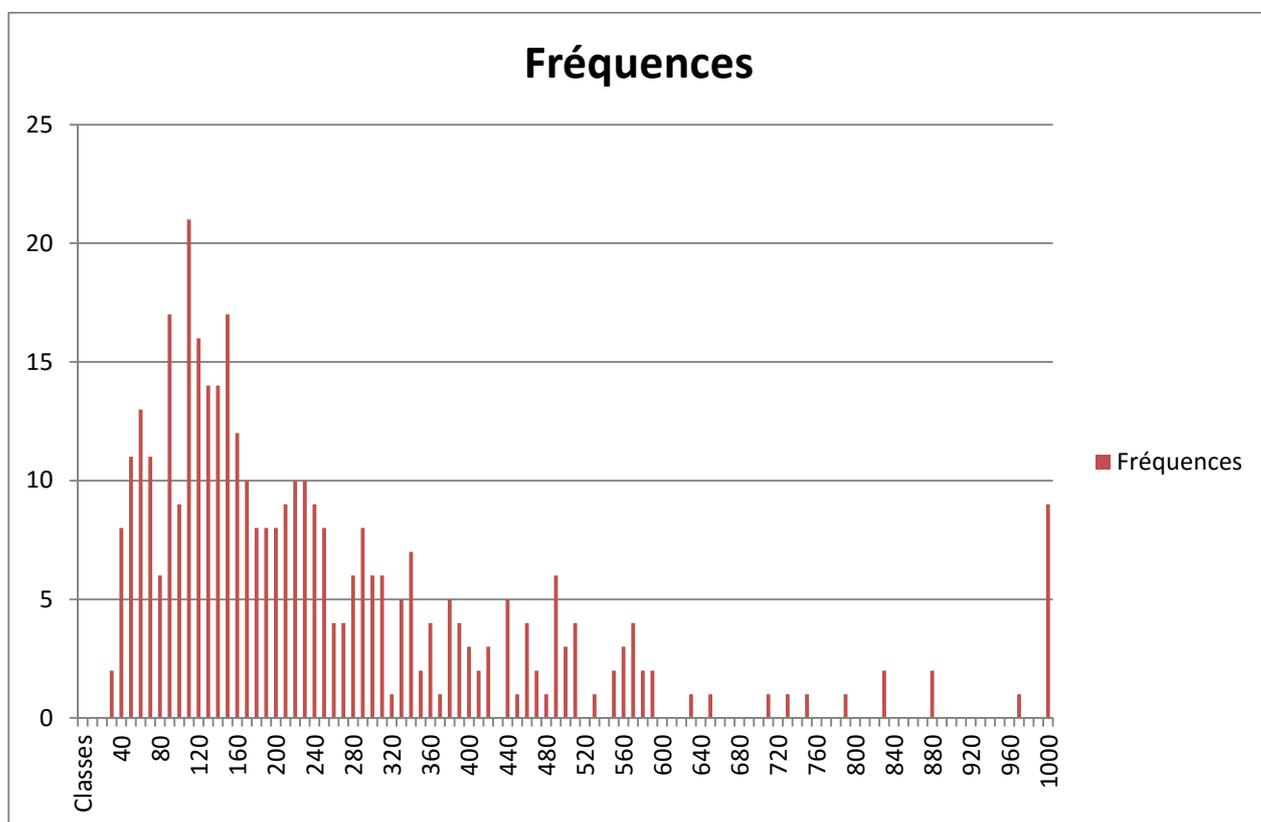
ci ». Ils soulignent pour certains également la grande responsabilité qu'il incombe à une seule personne si elle décide d'assurer seule la charge administrative. De plus tout se complique par les changements de procédures et des tâches administratives chaque année. Cela implique une formation régulière afin d'éviter les sanctions.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE . E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

2. Analyse des données chiffrées.

Première approche

Lorsqu'on reprend toutes les exploitations et qu'on les classe par nombre d'heures (classes de 10 heures en abscisse) passées annuellement aux impératifs et nécessités des administrations, toutes catégories de charges confondues, on obtient un graphe plutôt étalé asymétriquement vers la droite (grand nombre d'heures), dont la moyenne est de 260 heures, mais dont la médiane est de 190 heures par an, avec les classes d'effectifs maximum centrées sur 120 heures annuelles. Près d'une dizaine d'exploitations déclarent avoir passé plus de 1000 heures sur l'année à ces tâches, mais l'analyse révèle d'une part, la comptabilisation d'heures de transformation, d'autre part, une forte charge horaire en comptabilité liée au commerce direct. Cette classe nécessite donc une analyse plus fine et pèse sans doute erronément sur la pondération reprise ci-dessus.



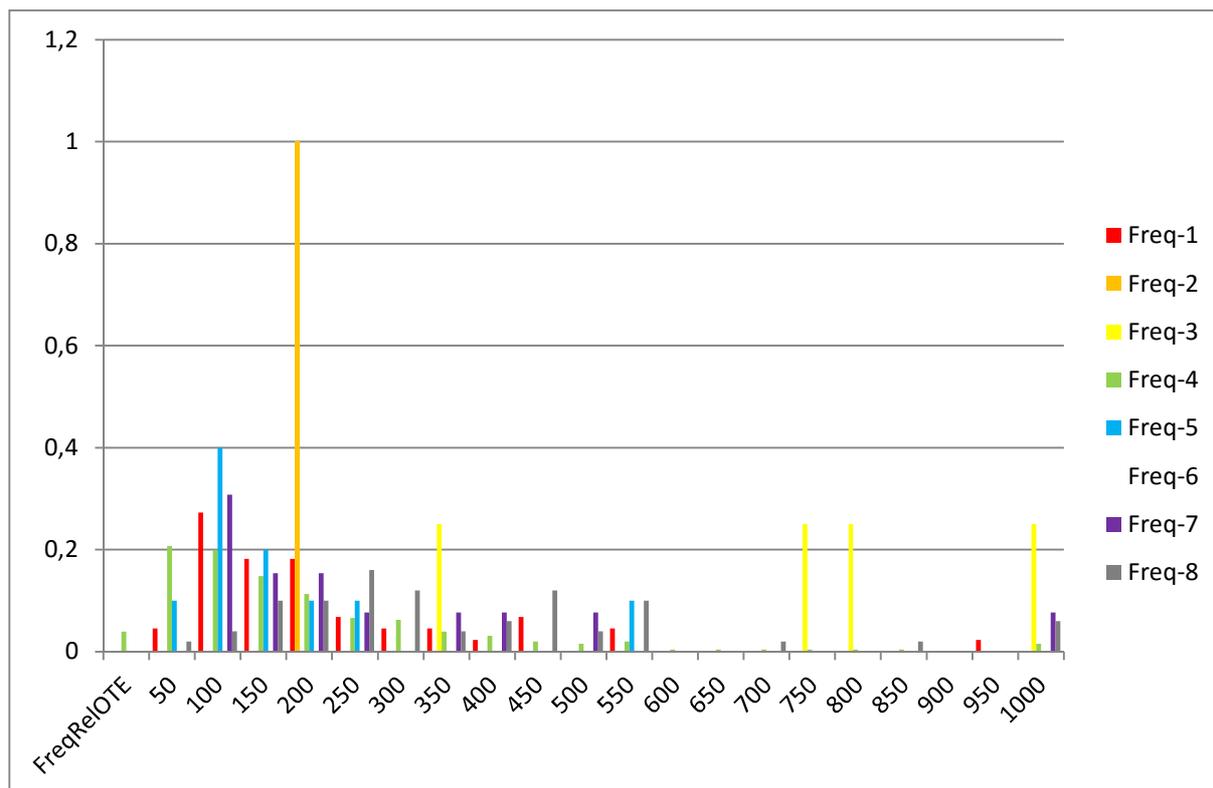
Influence de l'orientation technico-économique sur les charges administratives

Les exploitations du réseau comptable de la DAEA sont choisies selon un échantillonnage représentatif des orientations technico-économiques (OTE) établies par le Réseau intégré de comptabilité analytique (RICA) de la Commission européenne.

Le tableau ci-dessous reprend le détail de cette classification pour celles présentes sur le territoire wallon. Les couleurs permettent un regroupement visuel de ces OTE par grandes catégories, de 1 à 8. Toutes les OTE ne sont en effet pas présentes dans le réseau.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

Le graphique ci-dessous présente la répartition relative des exploitations selon leur OTE en fonction de la charge horaire destinée aux tâches administratives (classes de 50 heures en abscisse). Notons que certaines OTE ne sont que peu ou pas représentées : pas d'exploitation d'OTE 6 (polyculture/horticulture), 1 seule d'OTE 2 (légumes), 4 d'OTE 3 (vergers).



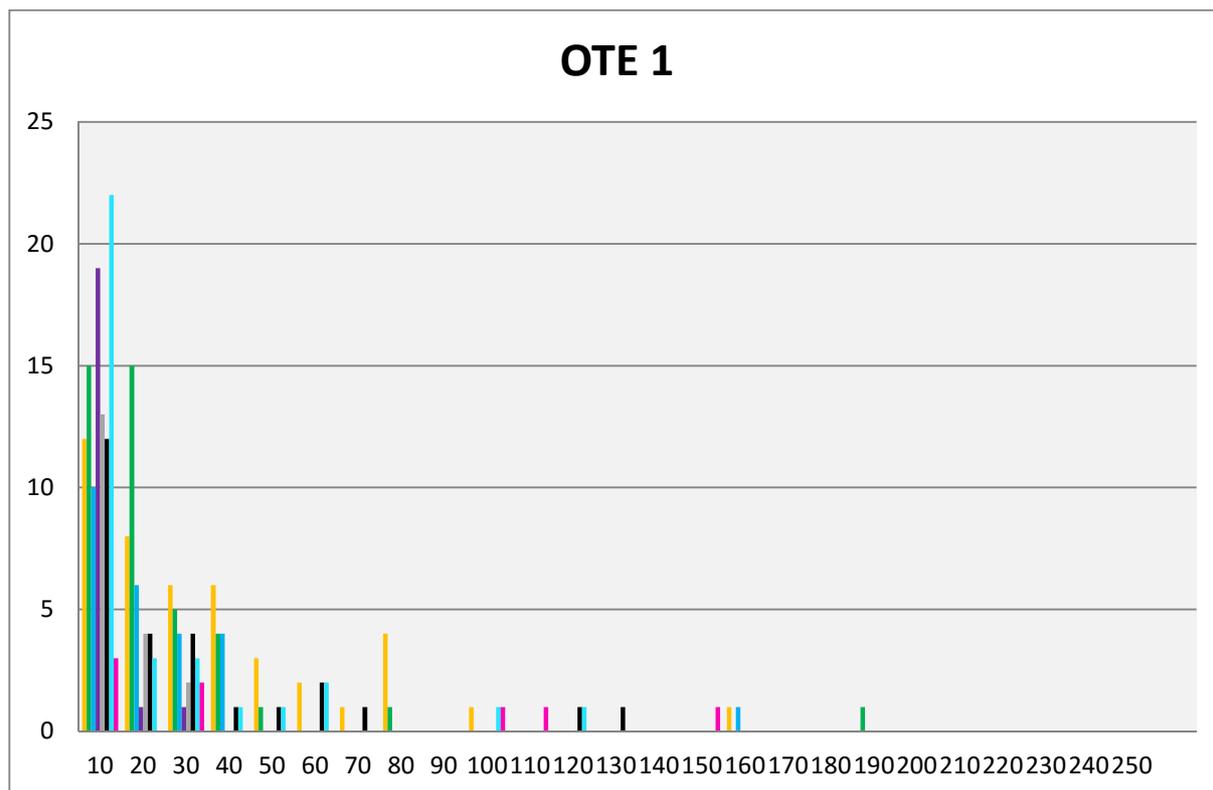
Bien que l'allure du graphique par OTE soit proche du graphique global, on peut constater certaines différences selon l'OTE :

- L'exploitation d'OTE 2, non représentative, a déclaré avoir passé 80 heures en recours et conseils et environ 60 en comptabilité et finance.
- Les exploitations d'OTE 3, bien que peu nombreuses, ont un graphe nettement décalé vers la droite, reflétant une lourde charge administrative. Mais en analysant les données, on constate qu'il s'agit surtout de temps passé à des opérations de comptabilité et finance.
- Les exploitations mixtes de l'OTE 8 présentent un étalement par rapport au nombre d'heures. Elles nécessitent en général plus de temps consacré à l'administration, reflétant sans doute leur manque de spécialisation et, partant, une multiplication des charges en fonction du nombre de productions.

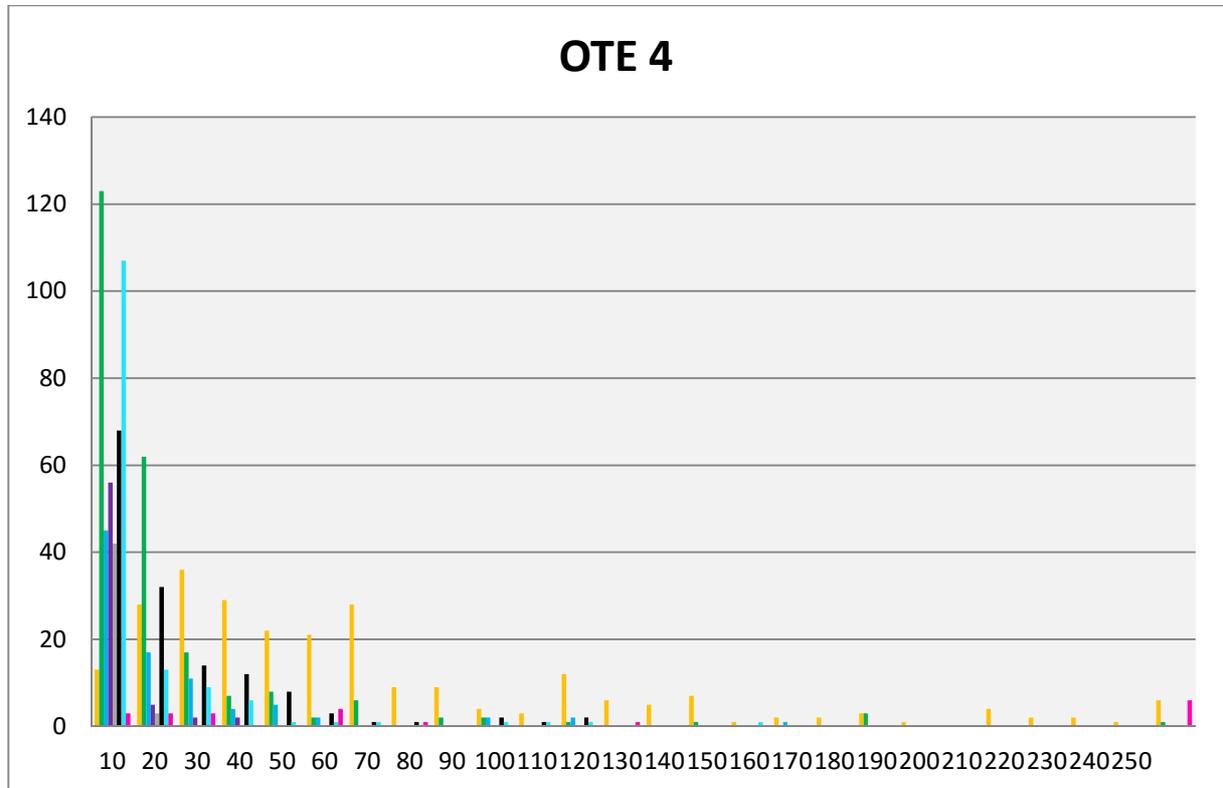
Les graphes suivants présentent, à l'exception des OTE 2, 3 et 6, la répartition du temps consacré aux tâches administratives en fonction du type de tâche repris dans la légende ci-

dessous. Notons que les charges relatives à la fiscalité et à la comptabilité n'ont pas été reprises dans ces graphes, afin de mieux mettre en évidence le temps consacré aux autres types de charges.

- DS et autres (temps total)
- CONTROLES ET OBLIGATIONS (temps total)
- INVESTISSEMENT (temps total)
- GESTION DES EFFLUENTS D'ELEVAGE (temps total)
- SECURITE SOCIALE, MUTUELLE (temps total)
- CONSEILS/RECOURS (temps total)
- ENQUETES/VISITES/FORMATION (temps total)
- ACTIVITES SATELLITES (temps)

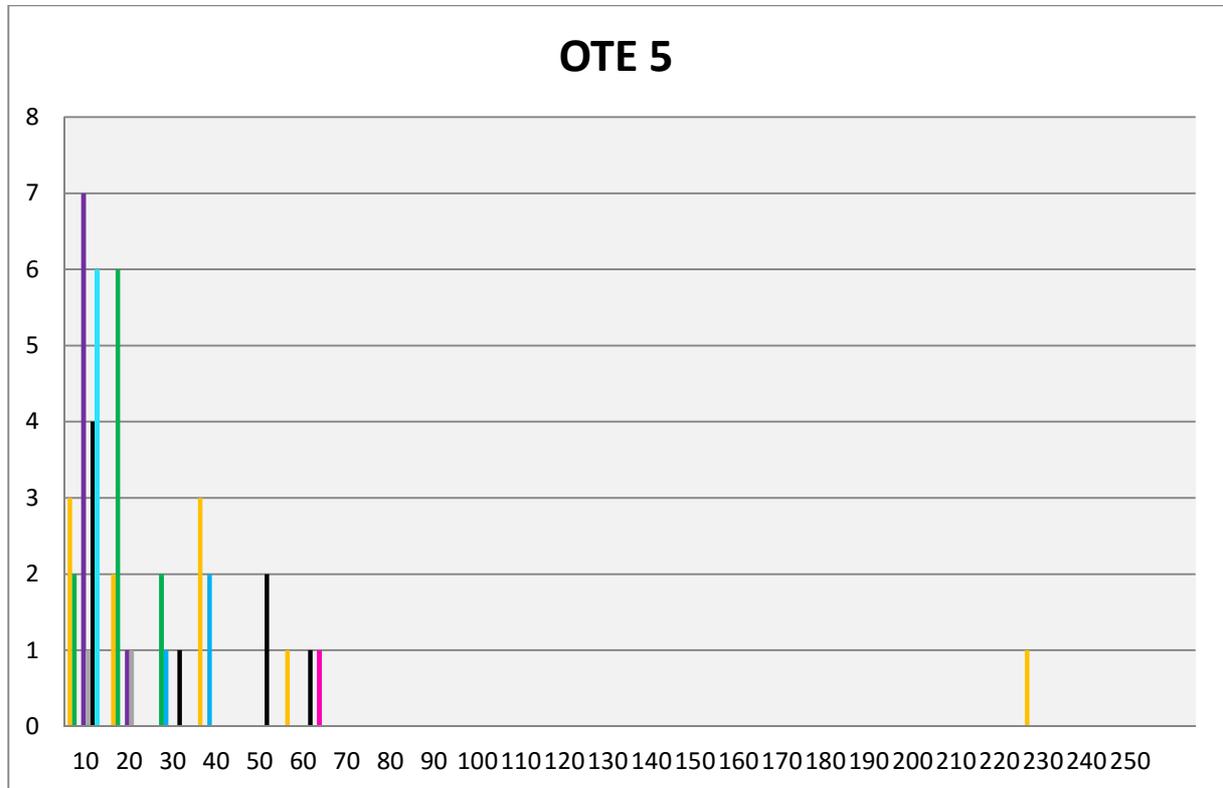


Ici, ce sont les contrôles et obligations ainsi que les déclarations de superficie qui semblent prendre le plus de temps, suivis des conseils et recours.



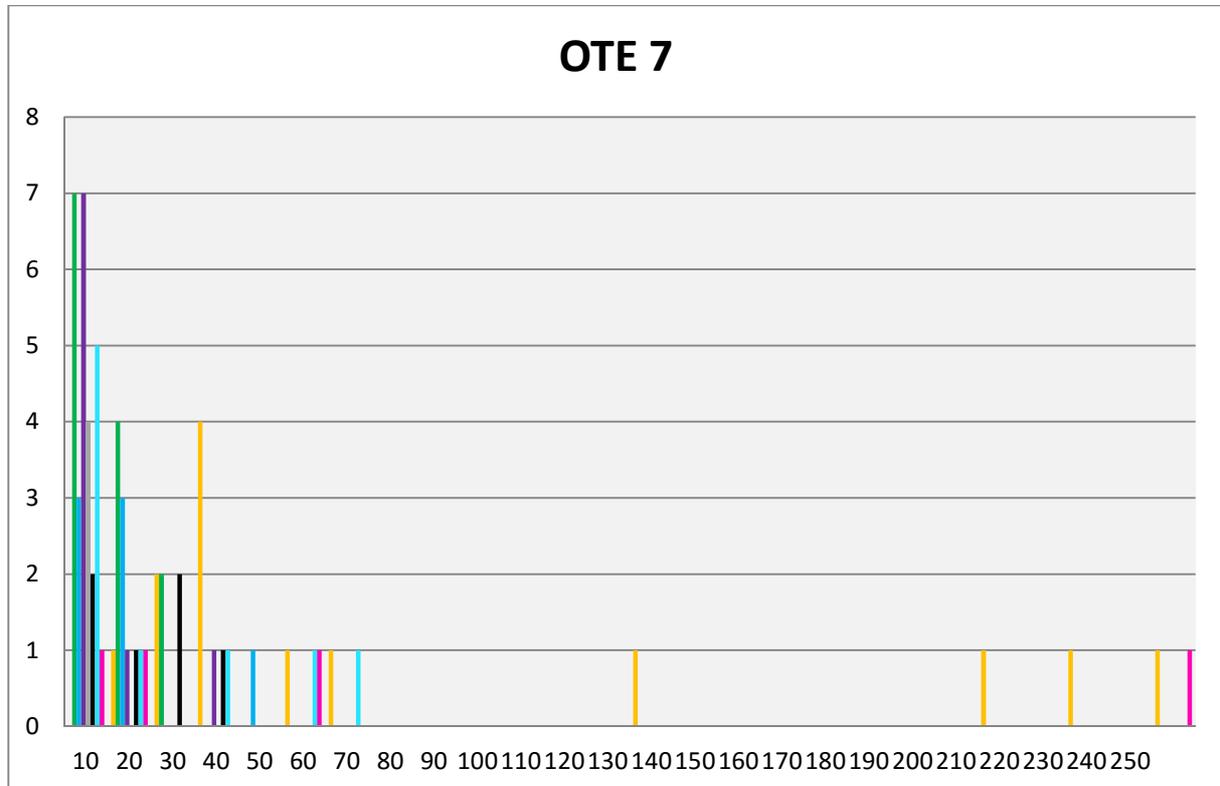
Dans les exploitations d'élevage bovin et ovin, les déclarations de superficie et autres (cheptel) peuvent, sans surprise, prendre beaucoup de temps, surpassant largement les contrôles et les recours.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

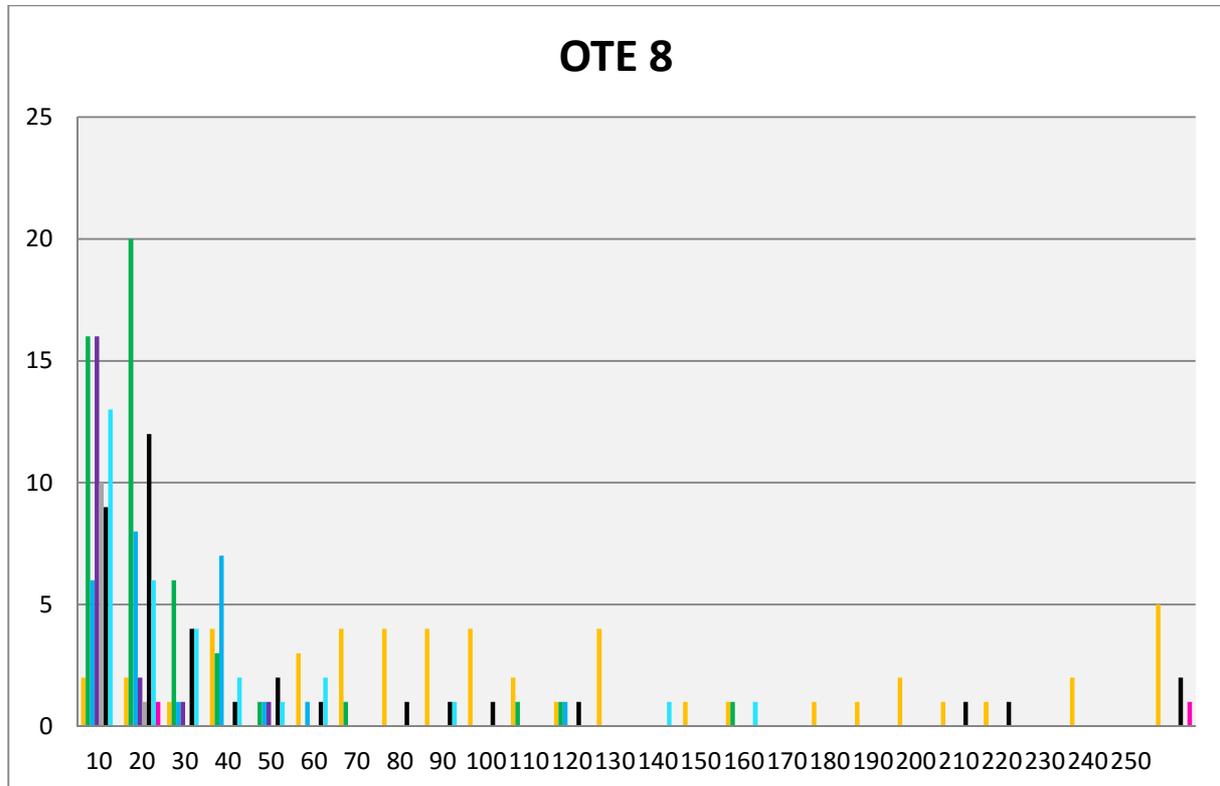


Dans les quelques exploitations de granivores (porcs, poulets,...) représentées, la situation est semblable à l'OTE 4 : majorité du temps aux déclarations (cheptel), mais le temps passé en conseils et recours semble plus important.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------



L'OTE 7, en poly-élevage, est assez comparable aux OTE 4 et 5 : prédominance des déclarations (cheptel). On note ici, dans les activités satellites, une exploitation qui a considéré comme charges administratives une centaine d'heures liées à la transformation de ses produits et plus de 500 heures liées à la commercialisation, ce qui n'est sans doute pas à considérer comme des « charges administratives » au sens de l'enquête.



Pour les exploitations mixtes, le contrôle du bétail s'ajoute aux déclarations relatives aux cultures.

3. Conclusion provisoire

Ce sont surtout les déclarations (superficies, cheptel,...) qui semblent être perçues comme demandant le plus de temps, alors que les contrôles et obligations dépassent rarement une vingtaine d'heures par an. Le temps passé pour les recours devrait aussi être analysé plus finement pour voir si ce n'est pas lié à des erreurs soit de l'administration, soit des exploitants ayant mal rempli certains documents. L'effort de réduction des charges pourrait donc, en première approche, porter sur les déclarations, en faisant intervenir tous les partenaires impliqués, tels, par exemple, l'AFSCA ou son intermédiaire, l'ARSIA, déjà bien impliquée dans la facilitation des démarches.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

ANNEXE 2 – SPECIFICITES SECTORIELLES

Charge financière et en temps :

	Temps passé sur les questions administratives (heure/mois)	Proportion de ce temps est consacré aux questions comptables/fiscales (%)	Dépenses effectuées pour confier des tâches administratives à des tiers (EUR/an)	Proportion de ces dépenses consacrée aux questions comptables/fiscales (%)
Aviculture	21	30	3469	66
Bovins viande	22	26	1954	72
Bovins laitiers	23	28	2079	67
Grandes cultures	22	29	2307	69
Horticulture (ornementale et comestible)	24	33	3471	73
Ovins caprins	21	30	1567	70
Porcs	26	31	2825	82
Transformation et/ou commercialisation à la ferme	26	28	2386	69
Agritourisme	23	38	2938	63
Aquaculture	12	90	15000	70

Secteur bovins laitiers :

1. Préoccupations vis-à-vis de la charge administrative

- a) Stress lié à l'obligation d'être toujours irréprochable
 - o Ne pas avoir le droit à l'erreur,
 - o Ne rien oublier
 - o Respecter les échanges
 - o Etre toujours 100% en ordre
- b) Réglementations
 - o Toujours devoir connaître les changements de la réglementation
 - o Connaître une réglementation de plus en plus compliquée
 - o Respecter une réglementation qui ne correspond pas aux réalités de terrain
- c) Sanctions financières considérables par rapport aux revenus
- d) Difficultés à trouver des renseignements/conseils auprès de l'administration notamment.

2. Processus les plus complexes

- a) Aides à l'investissement
- b) Déclaration de superficie
- c) PGDA
- d) Certification et autocontrôle en production animale : certification QFL.

3. Raisons de la complexité

- a) Changements fréquents de règles
- b) Complexité des formulaires
- c) Délais pour répondre ou pour recevoir une suite.

4. Propositions d'actions

a) **Stabilité et simplicité réglementaire**

- Figurer des règles claires et précises pour plusieurs années
- Alléger les documents à remplir (documents pré-remplis, alléger les conditions à respecter)
- Adapter les règles à la réalité de terrain
- Donner plus d'explications, des exemples concrets

b) **Centralisation des données**

- Recouper les bases de données et ne demander que ce qui manque
- Avoir un dossier général auquel j'ai accès, recevoir des rappels informatiques
- Recevoir les formulaires pré-remplis

c) **Conseil** : avoir des agents qui passent dans les exploitations / formations gratuites et régulières

d) **Transparence** : Avoir accès à son dossier / rappel des bureaux pour une question posée / délais aussi respectés par l'administration

e) **Droit à l'erreur** : Faire confiance aux professionnels que nous sommes / délais plus souples / ne pas sanctionner si erreur involontaire

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
-------------------------	---	---------------------------	----------------------------------	---------------------

Secteur aquacole :

1. Préoccupations vis-à-vis de la charge administrative

D'une manière générale, ce qui est considéré comme le plus impactant et prenant le plus de temps ce sont les points suivants :

- Demandes Dérogations de tirs ; constitution des dossiers
- Demande d'indemnités pour les dégâts causés par les espèces protégées
- Contrôles AFSCA / maladies à déclaration obligatoire ; étiquettes vertes
- FEAMP

2. Propositions d'actions

a) Centralisation des données

- Reprendre et recouper les données déjà connues dans les diverses administrations ex : AFSCA, DNF, DGO3, DGO6, APAQ-W ; ne pas redemander année après année les mêmes informations

b) Stabilité et simplicité réglementaire

- Figurer les règles de base, claires, précises et ce pour plusieurs années ; revoir la durée du permis unique permettant une planification financière (minimum 10 ans)
- Effectuer des tests avant la mise en œuvre (> OBU par exemple)

c) Droit à l'erreur

- Faire confiance aux opérateurs. Plus de tolérance et moins de pression
- Tenir compte des observations et résultats obtenus ex. dégâts causés par les prédateurs
- Délais administratifs plus réalistes

d) Transparence

- Transparence en ce qui concerne les dérogations de tir, les indemnités et objectivation des rapports des experts nommés par la région. > droit à un recours réel.
- Réponses argumentées en cas de question ou de litige particulièrement pour le DNF

e) Conseil

- Ne pas recourir systématiquement à l'informatique
- Juste prix pour nos produits

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDÉ PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

Secteur bovins viande :

1. Préoccupations vis-à-vis de la charge administrative

- a. Il est difficile souvent de concilier le travail sur le terrain et la mise en ordre de tous les documents.
- b. La réglementation change en permanence et il est difficile de se tenir à jour. Les informations données par l'administration pour effectuer certaines démarches doivent être correctes et complètes. Tous les services n'ont pas les mêmes explications.
- c. Plus que dans tous les autres métiers la non-connaissance d'un changement de la législation peut impacter directement le revenu des producteurs. L'agriculteur est multifonctionnel et à ce titre doit être irréprochable dans tous les domaines...
- d. Il y a un stress continu lié à la peur de l'erreur, à l'attitude de l'agent que l'agriculteur aura en face de lui.
- e. Dans certains cas, l'erreur ne vaut pas la punition.
- f. La création d'une base de données unique des données des agriculteurs permettrait de réduire la charge de travail et la frustration de remplir « toujours la même chose ». Certaines données peuvent être contrôlées en amont : agriculteur à titre principal, effluent, citerne, permis...
- g. Les communications par courrier devraient être dédoublées par mail. Certains lisent plus facilement leurs mails.
- h. Avoir un retour plus rapide de l'administration, surtout s'il manque un document, permettrait d'éviter de dépasser les délais. Ce retour pourrait aussi se faire par téléphone ou mail, pas seulement par courrier. Il faut plus de souplesse quand il ne manque qu'un détail.
- i. Certains délais sont irréalistes ou ne tiennent pas compte de la réalité de terrain et de la saisonnalité du travail. Certaines échéances tombent en pleine période de « gros boulot ».

2. 3 processus les plus complexes

Priorité	Processus	Commentaire
1	Aide à l'investissement	Stress lié à la peur de faire une erreur, un oubli qui aura une répercussion sur l'obtention des primes ou aides.
2	Déclaration de superficie	PAC-on-Web
2	Certification et autocontrôle en production animale	Attitudes des contrôleurs : « les contrôleurs cherchent l'erreur ».

3. Propositions d'actions

a) **Centralisation des données**

- Reprises automatiques des données déjà connues dans les services (bcp de données sont déjà connues)
- Recouper les bases de données et ne réclamer que ce qui manquerait
- Éviter double emploi pour les différentes procédures en systèmes mixtes
- Plus de concertation entre les différents services pour éviter plusieurs contrôles pour la même chose

b) **Stabilité et simplicité réglementaire**

- Figurer des règles de base, claires, précises et ce pour plusieurs années (mêmes les administrations ne s'y retrouvent pas)
- Effectuer des tests avant la mise en œuvre
- Alléger les documents à remplir et le nombre de conditions à respecter
- Toutes les règles mises en place dans le fonctionnement de l'agriculture sont trop théoriques et ne se correspondent pas à la vie sur le terrain
- Avoir une approche globale dans l'élaboration des règles

c) **Droit à l'erreur**

- Faire un peu confiance aux professionnels que nous sommes
- Tenir compte des résultats obtenus ne pas nous embêter avec des détails
- Plus de tolérance et moins de pression financière
- Nous aider et pas nous sanctionner si erreurs d'incompréhensions ou d'inattentions (mais sanctionner les fraudeurs)
- Délais administratifs plus souples et tenant compte de la réalité de terrain (administratif en hiver car souvent on a plus le tps qu'en avril)
- Proposer un stage d'1 mois dans 1 ferme aux contrôleurs afin qu'ils se rendent compte et retrouvent un peu de bon sens

d) **Transparence**

- Clarté des paiements pour permettre aux bénéficiaires de contrôler et le cas échéant contester
- Transparence dans le calcul des aides, dates de versement
- Réponses en cas de question ou de litige (des réponses au téléphone plus rapides. Rappel des bureaux pour les questions posées)

e) **Conseil**

- Formation gratuite pour jongler plus facilement avec le web/plus de conseils d'accompagnement plutôt que du contrôle avec sanctions financières
- TRANFERT DE PERSONNEL Du CONTROLE A L'ENCADREMENT

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

Secteur horticole :

1. Préoccupations vis-à-vis de la charge administrative

Lors de l'AS, la discussion a surtout porté sur les aides à l'investissement qui ne sont plus adaptées à l'horticulture. Certains horticulteurs qui ont pu bénéficier du FIA il y a 10 ans ne pourront plus avoir les mêmes aides avec AD-ISA. Il y a donc très peu d'horticulteurs ou de pépiniéristes qui font des demandes d'aides alors que les investissements pour démarrer sont conséquents (serres pour la floriculture – plusieurs années sans revenus pour la pépinière). Préoccupations pour le secteur car on constate que de moins en moins de jeunes s'installent. Certains ont eu droit aux aides à l'investissement économique classiques et non agricoles dont le taux d'aides est moins grand mais qui est beaucoup plus (car activités combinées ??? (Jardinerie, entreprise parcs, ...)).

Par ailleurs, il y a des incohérences dans le système de demande en ligne de certificats phyto de l'AFSCA. Le paiement en ligne n'est pas pris en compte et donc le certificat n'est pas envoyé alors que tout est en ordre pour le paiement...

2. 3 processus les plus complexes

- a) Aides à l'investissement
- b) Création ou extension d'activités
- c) Certification et autocontrôle en production végétale

3. Raisons de la complexité

- a) Changements fréquents de règles
- b) Complexités des formulaires
- c) Pertinence de la règle

4. Propositions d'actions

a) Conseil

- Guidance et formation
- Conseils en amont avant le contrôle
- « Call center » pour réponse rapide

b) Règlements adaptés à l'horticulture

- Aides à l'investissement adaptées à l'horticulture (calcul des points)
- Aides PAC adaptées à l'horticulture

c) Centralisations des données

- Site internet avec les formulaires
- Formulaires pré-remplis

Il y a donc une demande forte du secteur pour que les aides AD-ISA soient adaptées aux spécificités de l'horticulture.



Il y a une demande pour qu'il y ait un fonctionnaire (DGO3 – Service extérieur) de référence pour l'horticulture comme c'était le cas avec Pierre-Louis Laurent (ou Monsieur Mariage).

Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir les aides agricoles, il faudrait avoir accès aux aides économiques classiques.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

Secteur porcin :

1. Préoccupations vis-à-vis de la charge administrative

Sont cités : l'AFSCA, Nitrawal, les aides à l'investissement au travers de la qualité différenciée, l'Arsia (données sanitel, échanges d'animaux)

Les préoccupations :

- ⊗ La première préoccupation est la peur d'être sanctionné
Sanctionné pourquoi ?
Suite à une erreur pour diverses raisons (changements de législations, incompréhension de l'administration sur l'erreur, au vu de délais trop contraignants notamment par rapport aux contraintes de travail sur la ferme, trop de documents à compléter)
- ⊗ Les difficultés à suivre les changements trop fréquents de législations
- ⊗ Le nombre de démarches administratives et la précision de celles-ci (avec des phrases parfois trop complexes)
- ⊗ Le temps consacré à ces démarches qui dessert le travail en ferme
- ⊗ Les difficultés de communication avec le personnel administratif

Les problèmes liés aux nouvelles normes sur les échanges d'engrais de fermes sont clairement ressortis, aussi en Assemblée sectorielle et lors des tables rondes. Pour le reste, les producteurs sont en général en diversification, et doivent assumer un ensemble de contraintes pour la ferme, qui les conduit à exprimer **l'aspect chronophage des démarches qui ne laisse plus le temps de faire leur vrai métier.**

2. 3 processus les plus complexes

- Certification en production animale
- Aides à l'investissement
- Déclaration de superficie

3. 3 raisons de la complexité

- Changement fréquent de règles
- Complexité des formulaires
- Impact financier - Contrôles

4. 4 propositions d'actions

Règlements

- Assouplir certaines règles (ex: normes européennes d'épandage des engrais de ferme à 170 unités pour toutes les terres en Wallonie)
- Simplification des démarches,

- éviter les répétitions (ex: envoi de 2 ou 3 ICA chaque semaine à l'abattoir alors que seuls le nombre de porcs et la date changent),
- limiter les changements de règles car ils compliquent les démarches (ex aides investissement),
- éviter de compliquer la réalisation pratique du travail
(ex: problème des pré et post notifications des transferts d'effluents)

Centralisation des données:

- Documents informatiques pré-remplis (avec données déjà connues dans les services),
- Disposer d'un lien direct pour la déclaration PAC entre logiciel informatique privé et « pac-on-web »
- Eviter la répétition des démarches (ex: déclaration superficie et certification bio)

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

Secteur avicole :

1° Préoccupations vis-à-vis de la charge administrative

Le secteur avicole est très varié, en termes d'espèces (poulet de chair, poule pondeuse, canard à foie gras) et de modes de production (standard, qualité différenciée, bio, vente directe ou non). Une des caractéristiques communes à la production de poulets et de poules pondeuses s'observe dans le fait qu'il s'agit d'une diversification au sein de l'exploitation qui s'ajoute dès lors aux productions et tâches initiales.

Synthèse des préoccupations :

- Double emploi de certaines démarches
- Manque de coordination entre les administrations et attente pour joindre un responsable ou difficultés d'obtenir une réponse
- Stress engendré par crainte d'être sanctionné dans le cas de retard ou d'erreurs commises pour se mettre en ordre
- Erreurs administratives
- Échéances trop courtes pour se conformer aux exigences
- Multiplication des contraintes dans les nouveaux dossiers
- Pression sur le temps de travail, inadéquation entre la théorie et la pratique

2° Trois processus les plus complexes

- a) Aides à l'investissement
- b) Certification et autocontrôle en production animale
- c) Déclaration de superficie/Création ou extension d'activités

3° Raisons de la complexité

- a) Changements fréquents de règles
- b) Contrôles : méthodes, organisation, lien avec la réalité, suivi
- c) Impact financier

4° Propositions

- a) **Centralisation des données**

L'activité avicole se rajoute déjà aux autres tâches de la ferme. La gestion du temps est donc un élément important pour les éleveurs. Quand une vente directe s'ajoute, la pression sur le temps est encore plus forte. Par ailleurs, en production standard, le cahier des charges Belplume qui se rapporte à un système de contrôle intégral de l'ensemble de la chaîne de production de volailles compile déjà beaucoup d'exigences légales et constitue un exemple pour les éleveurs.

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

- Coordonner les services ministériels entre eux, ne pas faire des doubles emplois (dans les contrôles aussi)/**rassembler en un seul endroit toutes les données propres à un agriculteur** (TVA, fisc, PAC, Bio, AFSCA, Awé, Arsia, taxes, cotisations sociales, ...)/prévoir des documents pré-complétés qui, d'une année à une autre, ne nécessitent que la signalisation des modifications/réduire le nombre de déclarations diverses et de contrôles administratifs
- Aide à la gestion informatique
- **Effluents d'élevage**: volet pré-notification, ne faire qu'un seul document après chargement du fumier (post-notification)

b) **Droit à l'erreur**

- Tenir compte de la complexité de la spéculation, adapter les délais administratifs, **mieux coller à la réalité** (pex. , privilégier le travail administratif en hiver, proposer un stage d'1 mois dans 1 ferme aux contrôleurs)
- Plus de **souplesse** et de **cohérence** dans les contrôles + plus de **tolérance** et moins de pression **financière**
- **Règlements clairs, ne changeant pas chaque année**

c) **Conseils**

La particularité du secteur avicole concerne plus particulièrement le besoin de technicité des éleveurs, surtout en production standard. Le moindre dérapage dans la gestion est catastrophique. Or, ce type d'élevage est peu connu des administrations régionales encore éloignées des spécificités de cette production.

- Mieux sensibiliser le personnel administratif aux contraintes et règles, pour mieux conseiller les agriculteurs
- Permettre une relation plus efficace et **conviviale** avec les Administrations (SPW, TVA, fisc, ...)
- Transférer le personnel de contrôle vers l'encadrement

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------

Secteur avicole :

- Propositions d'actions prioritaires pour améliorer la situation :
 - Timing et transparence de la part de l'Administration : calcul des aides, dates de versement, réponses en cas de question ou de litige
 - Centraliser toutes les démarches des différentes administrations au niveau d'un « profil agriculteur », avec des documents pré-remplis
 - Avoir des contrôleurs expérimentés ainsi que dotés d'une casquette « conseil »
 - Améliorer la formation du personnel administratif pour un meilleur conseil aux producteurs
 - Accepter que l'erreur est humaine, aussi pour les producteurs
 - Chèque « agriculteur » (analogie aux titres-services)

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABLE : E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	---------------------------	----------------------------------	------------------



ANNEXE 3 – Rapport de de synthèse de l'enquête 2016 sur la charge administrative en agriculture

Voir rapport joint

TYPE DOCUMENT : Avis	TITRE DOCUMENT : Avis d'orientation du Collège des Producteurs sur la simplification administrative	RESPONSABE . E. GROSJEAN	DATE DE PUBLICATION : 18/07/2016	VALIDE PAR : CDP
----------------------	---	--------------------------	----------------------------------	------------------